

# Frais de service

SERVICE RECONNAISSANCE  
POUR LES 60 ANS OU PLUS



**Desjardins**

# Profitez des privilèges de l'âge

Chez Desjardins, dès que vous atteignez 60 ans, vous bénéficiez du service Reconnaissance.

## Des économies mensuelles

Vous profitez d'une **réduction des frais de service courants de 4 \$ par mois sur votre compte courant**. Cette réduction peut s'appliquer aux frais de transaction à la pièce ou au tarif mensuel de votre forfait transactionnel\*. Nos forfaits sont offerts pour vous simplifier la vie et vous faire économiser. Vous n'avez qu'à choisir celui qui convient le mieux à votre budget et à votre situation. De plus, votre forfait pourrait être gratuit si vous maintenez dans votre compte, en tout temps, le solde minimal mensuel correspondant au forfait choisi. Informez-vous auprès de votre conseiller pour obtenir tous les détails ou consulter [desjardins.com/forfaits](https://desjardins.com/forfaits).

## Pour une retraite réussie

Votre stratégie financière évolue constamment au fil des années et doit tenir compte de nombreux facteurs. Si vous planifiez votre retraite ou si vous êtes déjà retraité, n'hésitez pas à rencontrer votre conseiller de Desjardins. Avec son expertise, il saura répondre à vos questions et vous aidera à choisir les produits et services les plus appropriés à vos besoins financiers.



\* Pour obtenir plus d'information, consultez le *Guide des frais de service* disponible à la caisse ou au [desjardins.com/frais-service](https://desjardins.com/frais-service).



100 %

Ce document est imprimé sur du papier Rolland Enviro.